



PLUS QU'UN RANCH
UNE **EXPÉRIENCE**

NOTRE HISTOIRE





À la fois « Beau et Original », BO RANCH, le plus grand ranch d'Europe est un site événementiel exceptionnel, à 45 minutes de Paris, accueillant des compétitions internationales de Reining & tout type d'Événement Professionnel et Privé.

Rejoignez-nous & laissez opérer la magie.

“

Je suis très heureux de vous accueillir au BO RANCH, un lieu unique et authentique au coeur de la nature afin de vous faire vivre des expériences inédites alliant excellence et bien-être.

”

Gregory Morat
Fondateur et Propriétaire



BO RANCH, UN PÔLE DE COMPÉTITION ÉQUESTRE INTERNATIONAL

Le Reining, remarquable équitation de dressage western, trouve ses racines au coeur des ranchs Américains et met en scène le Quarter Horse, son cheval de prédilection, véritables athlètes dressés pour enchaîner plusieurs manoeuvres très délicates avec une extrême précision. L'impressionnante technicité de ce dressage, mêlée à la beauté des figures, ont conduit le Reining à devenir un sport de compétition international.





BO RANCH, UNE DESTINATION IDYLLIQUE POUR SE RÉUNIR

Niché sur 6 hectares au coeur de la nature, BO RANCH offre un cadre propice à l'échange, à la réflexion & à la créativité. Plusieurs espaces vastes et haut de gamme permettent d'accueillir tout type d'événement professionnel ou privé : séminaire, journée d'étude, team building ou encore soirée événementielle, anniversaire... À vos côtés nous créons des concepts évènementiels personnalisés et sur mesure.





NOS ESPACES ÉVÉNEMENTIELS



L'ESPACE "BO RANCH", UNE VUE À 360°

130 m²

Éclairés par la lumière du jour, avec vue sur la nature et les chevaux, les espaces sont entièrement équipés des dernières technologies : Écrans Géants, Sonorisation, Micros, Paperboard, Wifi.

Capacité en U : 28 personnes

Capacité Salle de Classe : 28 personnes

Capacité en Théâtre : 60 personnes





L'ORANGERIE, UNE FENÊTRE SUR LA NATURE

270m²

Une vue imprenable sur la nature et les chevaux avec ses longues baies vitrées.

Capacité en U : 60 personnes
Capacité Dîner : 150 personnes
Capacité en Théâtre : 200 personnes
Capacité Cocktail : 220 personnes





L'ESPACE "CLUB HOUSE" DU BAR & RESTAURANT

300m²

Savourez des plats de saison et des produits Maison accompagnés de vins prestigieux dans un cadre exceptionnel pour faire de votre séjour un moment magique.

Capacité Assis : 120 personnes
Capacité Cocktail : 200 personnes





L'ESPACE "REINING" DU BAR & RESTAURANT

170m²

Eclairé par une lumière naturelle, avec de grandes baies vitrées offrant une vue imprenable sur le manège de compétition et sur les extérieurs, ce confortable espace de réception dispose d'un coin jeux (Baby Foot, Ping Pong, Flipper) idéal pour un moment de détente et de convivialité.

Capacité Assis : 80 personnes
Capacité Cocktail : 110 personnes





LA VERRIÈRE, UNE VUE DÉGAGÉE SUR LES JARDINS

80m²

Dans le Jardin d'Été ou le Jardin d'Hiver, venez vous ressourcer sous notre verrière au grand air.

Capacité Assis : 50 personnes
Capacité Cocktail : 70 personnes





LES ESPACES EXTÉRIEURS 6 HECTARES

Au coeur de la nature, profitez de nos espaces extérieurs pour vos team building ou tout simplement pour vous ressourcer en observant les chevaux à l'horizon.





LES MANÈGES COUVERTS

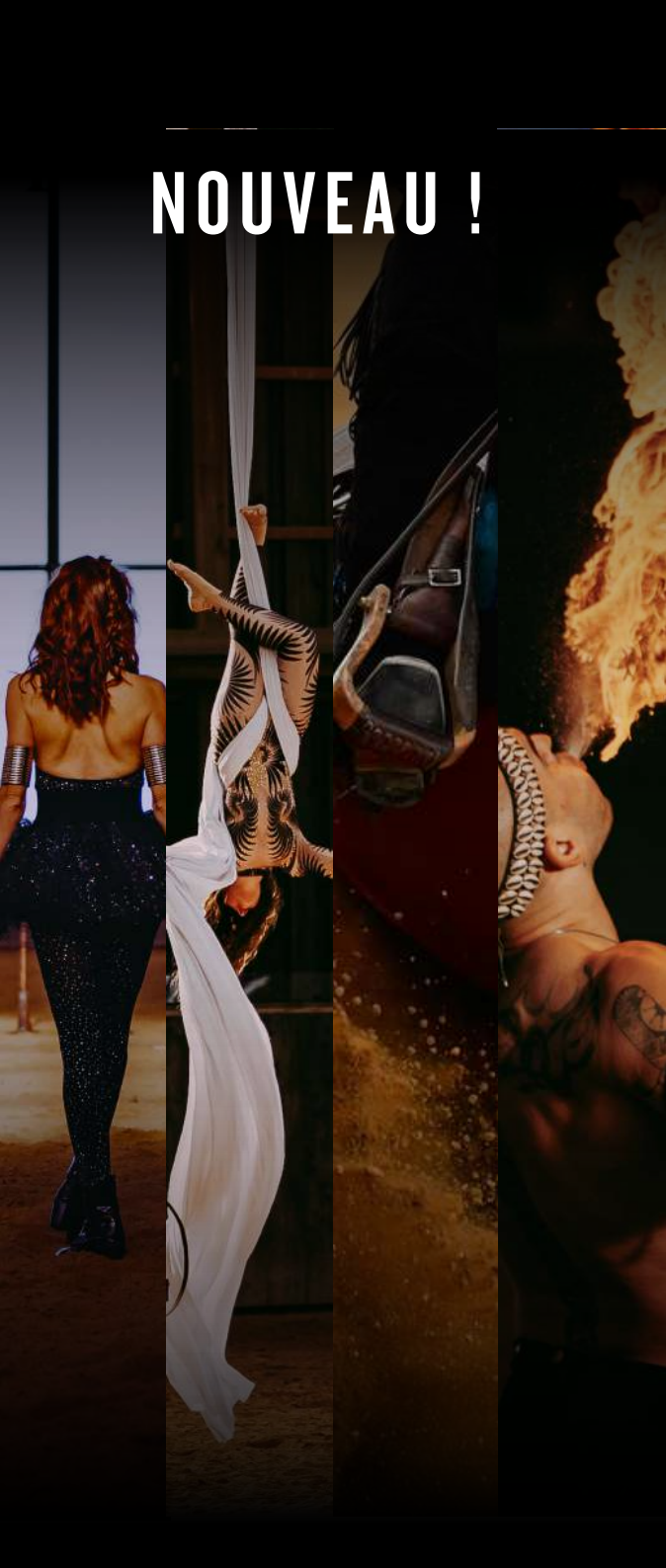
Situés à l'abri, les 3 manèges couverts offrent des espaces singuliers pour des expériences événementielles uniques ou des activités de team building, assurant une évasion originale pour vos convives.

Show Arena 100x50 m
Warm Up Arena 77x33 m
Very Good Arena 60x30 m



NOS FORMULES CLEF EN MAIN





NOUVEAU !

WESTERN DAY FESTIVAL

Une offre complète, clé en main !

Spectacles & Activités

- Démo de reining de 30 min
- Cabaret des danseuses du Moulin Rouge de Paris
- Taureau mécanique
- Cracheur de feu
- Trapéziste
- Photobooth

Côté Restauration

- US Street Food (18 pièces cocktail & ateliers)
- Bar à vins & Cocktail (2 verres de vin, 2 verres de cocktail, eaux & boissons soft)

Le lieu vous sera entièrement privatisé pour que vous puissiez vivre pleinement votre expérience au BO RANCH !

A PARTIR DE 130 PERSONNES



DINER D'EXCEPTION DANS LES ÉCURIES

Une offre complète, clé en main !

1er Temps

- Démo de reining 30 min
- Coupe de Champagne Blanc de Blancs ou Cocktail BO RANCH
- 2 amuses-bouches surprises

2eme Temps

- Échange avec les cavaliers dans les écuries
- Contact avec les chevaux

3eme Temps

- Dégustation du menu "gourmand" dans les écuries
- Vins d'Appellations (2 verres par personne)
- Eaux, thé & café

D'AVRIL À SEPTEMBRE | 50 PERSONNES MAXIMUM



JOURNÉE D'ÉTUDE

À partir de 10 personnes

- Café d'accueil
- Location de salle équipée de 9h à 17h
- Configuration au choix, Écran TV HDMI*, Vidéo, Son, Micro, Paperboard
- Pause Café dans la matinée
- Déjeuner : Entrée, Plat, Dessert, Eaux et Café
- Pause Gourmande Après-midi

**prévoir adaptateur HDMI*

Evasion

Journée d'étude avec déjeuner "Menu du Jour" selon l'inspiration du chef

Performance

Journée d'étude avec déjeuner "Menu Club House"

NOS PRESTA TIONS

ÉVÉNEMENTIELLES



LES ANIMATIONS

Spectacles

Danseuses du Moulin Rouge, cracheur de feu, trapézistes, voltige,...

Equibuilding

Découvrez l'art de l'équicoaching et laissez-vous guider par nos experts pour souder votre équipe !

Démonstration de Reining

Plongez dans l'univers passionnant du dressage western en compagnie de nos cavaliers pros !

Simulateur Automobile

Venez découvrir de nouvelles sensations grâce à la réalité augmentée !

Mentalisme & Magie

Envoûtez vos convives à l'aide d'une animation hallucinante de Mentalisme !

Journée Far West

Une journée animée par des jeux sur le thème western, dans un ranch d'exception !

Photobooth

Immortalisez vos moments en équipes !

Atelier cocktail

Créez vos propres cocktails en équipe... le quel sera le meilleur ?!

Casino

Au BO RANCH, le casino vient à vous ! Jouez sans argent, et sans modération...

Murder Party

Tentez de démasquer les suspects de cette enquête policière en équipe !

DJ & Musiciens

Animez votre soirée avec le style de musique qui vous convient !



— IMMORTALISEZ VOTRE ÉVÉNEMENT !

I PHOTO DE GROUPE + I VIDÉO SOUVENIR

Offrez à vos invités un souvenir inoubliable !

Une belle façon de prolonger l'expérience, de conserver un souvenir précieux de la journée et de partager ces moments uniques avec vos convives ou sur vos réseaux.

La vidéo :

- 45 sec à 1 minute
- Livraison rapide
- Montage professionnel
- Musique libre de droit incluse
- Matériel professionnel (Sony FX3)



NOUVEAU !

UN CADEAU POUR VOS COLLABORATEURS

NOUVEAU !

Une petite attention que vos collaborateurs n'oublieront pas !

Que ce soit pour un cadeau de Noël, de fin d'année, ou tout simplement un souvenir de votre événement chez BO RANCH, votre équipe sera ravie.

Nous vous proposons un thermos de qualité et au design raffiné !

Le thermos :

- Dimensions : 18cm
- Contient boissons froides et chaudes
- Matières : acier inoxydable à double paroi (590ml)



NOS OFFRES CULINAIRES





LES PAUSES

Accueil Café

- Café, Thé
- Eaux minérales & eaux aromatisées
- Jus de fruits

Pause Café

- Café, Thé
- Eaux minérales & eaux aromatisées
- Jus de fruits
- 2 Mini-viennoiseries par personne
- Fruits frais

Pause Gourmande

- Café, Thé
- Eaux minérales & eaux aromatisées
- Jus de fruits
- Assortiment de gourmandises selon la saison
- Fruits frais



MENU SPÉCIAL NOËL

Menu unique en décembre pour l'ensemble des convives à définir 15 jours en amont

Entrée

Foie gras mi-cuit maison, chutney de poire & pain d'épice

ou

Croustade aux poireaux safranés aux crustacés

Plat

Saint-Pierre (selon arrivage), mousseline de carottes aux agrumes & linguine à l'encre de seiche

ou

Suprême de pintade, sauce forestière & risotto d'épautre

Dessert

Délice mandarine spéculoos

ou

Douceur d'hiver au praliné noix de pécan & crémeux chocolat

Eaux & café ou Thé par personne



MENU "CLUB HOUSE"

Menu unique pour l'ensemble des convives à définir 15 jours en amont

Entrée

Carpaccio de boeuf, sauce vierge, légumes croquants

ou

Saumon gravlax, guacamole, légumes croquants

Plat

Suprême de volaille, écrasé de pommes de terre & sauce tartufo

ou

Gambas rôties, duo de linguine, petits pois & sauce homardine

Dessert

Mi-cuit au chocolat & crème anglaise vanillée

ou

Entremet exotique mangue & passion

Eaux & café ou Thé par personne

DE JANVIER À NOVEMBRE

MENU "GOURMAND"

Menu unique pour l'ensemble des convives à définir 15 jours en amont

Entrée

Tartare de thon, sésame & sauce soja

ou

Foie gras & chutney de saison

Plat

Daurade, risotto crémeux & sauce cresson

ou

Filet de boeuf, millefeuille de pommes de terre,
légumes de saison & jus corsé

Dessert

Tartelette citron meringuée

ou

Feuillantine mousse chocolat noir
& croustillant praliné

Eaux & café ou Thé par personne

MENU "CÉLÉBRATION"

Menu unique pour l'ensemble des convives à définir 15 jours en amont

Entrée

Gambas, avocat, sauce sésame & légumes croquants

ou

Magret de canard séché, foie gras & meli melo de salade

Plat

Filet de boeuf, millefeuille de pommes de terre à la truffe,
légumes de saison & jus corsé

ou

Filet de bar, risotto crémeux & sauce cèpes

Fromages affinés de chez Loiseau

Dessert

Entremet saveur du Japon, mousse yuzu & mangue passion

ou

Assiette gourmande de mini-pâtisseries

Eaux & café ou Thé par personne

DE JANVIER À NOVEMBRE



LES BUFFETS COCKTAIL

Cocktail 3 pièces

L'irrésistible mini-burger
Navette de la mer au thon
Bouchée Saumon Guacamole

Cocktail 6 pièces

L'irrésistible mini-burger
Navette de la mer au thon
Bouchée Saumon Guacamole
Quiche poireaux Saint-jacques
Tendre & savoureux wrap de poulet
ou veggie
Falafels de pois chiches & légumes,
sauce sweet chili

Cocktail 16 pièces

*Ce cocktail reprend les 12 pièces,
avec 4 pièces supplémentaires
sélectionnées par le chef.*

*Les pièces cocktails peuvent varier en
fonction des saisons*

Cocktail 12 pièces

Pièces froides

Bouchée Saumon Guacamole
Tendre & savoureux wrap de poulet
ou veggie
Navette de la mer au thon
Délicieuses brochettes de tomates
cerises, mozzarella & pesto

Pièces chaudes

L'irrésistible Mini Burger
Quiche Poireaux Saint-Jacques
Brochette du Chef, poulet ou boeuf
Falafels de pois chiches & légumes,
sauce sweet chili

Pièces sucrées

4 créations sucrées de saison

Eaux & 1 thé ou café par personne



SUMMER

LE COCKTAIL SIGNATURE

“ US STREET FOOD FESTIVAL by BO RANCH ”

Ateliers culinaires

Atelier BBQ Mini-brochettes en folie
Atelier Mini-burger party
Atelier Hot-dog show
Atelier Maïs grillé gourmet
Atelier Gambas flambées
Atelier Frites croustillantes
Atelier Charcuterie à la coupe
Atelier Fromages de la Maison Loiseau

Délices salés

Oignons rings croustillants
Club Sandwich suprême
Falafels sauce sweet chili
Bagel au saumon
Pommes de terre grenailles

Gourmandises sucrées

Brownie
Mini-Donut
Macaron Lemon curd
Cheesecake Divin
Cookies maison

Eaux & 1 thé ou café

DE MARS À OCTOBRE



WINTER
NOUVEAU !

LE COCKTAIL SIGNATURE

“ US STREET FOOD **HIVERNAL** by BO RANCH ”

Ateliers culinaires

Atelier Mini-brochettes de canard
Atelier Gratin de crozets truffé au brie
Atelier Pommes grenailles
Atelier Saumon gravlax
Atelier Charcuterie à la coupe
Atelier Fromages de la Maison Loiseau
Atelier Gambas en persillade

Délices salés

Club sandwich saumon fumé
Mini-burger effiloché de boeuf
Fondant cèpe façon risotto
Choux escargot Saint-Jacques
Foie gras & tatin de confit d'oignons

Gourmandises sucrées

Bouchon châtaigne
Sablé figues
Macaron exotique
Choux chocolat grand cru
Finger citron meringué

Eaux & 1 thé ou café

DE NOVEMBRE À FÉVRIER

NOS OFFRES DE BOISSONS



LES BOISSONS POUR ACCOMPAGNER LES MENUS & COCKTAILS

FORFAIT VINS GOURMANDS

Vin Blanc

Marius, Cuvée Avenue de la Gare, Marsanne, Michel Chapoutier

Vin Rouge

Côte du Rhône, Belleruche, Michel Chapoutier

Vin Rosé

Costa Serena, Corse

FORFAIT VINS D'APPELLATIONS

Vin Blanc

Chablis, Domaine Guegen

Vin Rouge

Crozes Hermitage, Les Meysonniers, Michel Chapoutier

Vin Rosé

Aurose, côtes de Provence

FORFAIT VINS DE PRESTIGE

Vin Blanc

Meursault, Domaine Bizoutet, "Les Corbins" 2022 - Bourgogne

Vin Rouge

Aspirant de Beychevelle, Saint-Julien

Vin Rosé

Château Saint Marguerite, Cru classé Côte de Provence

BAR À VIN & COCKTAIL

Selection de 2 verres de vin, 2 verres de cocktail, eaux et boissons soft

BAR À CHAMPAGNE

Selection de 2 verres de champagne, 2 verres de vin, eaux et boissons soft

JARRE DE COCKTAIL

Votre cocktail au choix dans une jarre de 5 litres

SOFTS

Jus de fruits ou sodas

BAR À DIGESTIFS

Verre de 4cl

- Nikka from the Barrel
- Rhum Diplomatico
- Vodka Grey Goose
- Get 27 / Get 31

Possibilité d'autres alcools sur demande

FORFAIT CHAMPAGNE



BO RANCH, 6 route d'Achères, 77760 La Chapelle La Reine France

07 68 81 73 07 | event@bo-ranch.com | www.bo-ranch.com |





CONDITIONS GENERALES DE VENTE PROFESSIONNELS & PARTICULIERS



Règlement

La durée de validité de ce devis est de 1 mois. Pour confirmer votre commande, nous vous remercions de nous retourner ce devis **paraphé sur toutes les pages**, puis daté et signé, précédé de la mention « Lu et approuvé » et revêtu du cachet de votre entreprise, accompagné d'un **premier acompte de 80% du montant total TTC et de la totalité du paiement a reception de la facture à J+1 après l'évènement.**

Cf. CGV ci-dessous.

Date

Signature du Client • Mention « Lu et approuvé »

Nom et fonction de la personne signataire

Cachet de l'entreprise

VEUILLEZ NOTER QUE NOUS NE POSONS PAS D'OPTIONS SUR CES DATES. LES ESPACES PROPOSES RESTENT DISPONIBLES A LA VENTE ET NE SERONT SÉCURISÉS QU'À RECEPTION DU DEVIS SIGNÉ. TOUTE PUBLICATION, UTILISATION OU DIFFUSION DOIT ÊTRE AUTORISÉE PRÉALABLEMENT. L'ACCÈS AUX ECURIES EST FORMELLEMENT INTERDIT DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA PRESTATION. DEVIS CONFIDENTIEL





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : APPLICATION des Conditions Générales de Vente (CGV). Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations fournies par PURE EXPERIENCE by BO RANCH et qui sont notamment les suivantes : l'organisation et/ou la gestion totale ou partielle de prestations à caractère événementiel, tels que des évènements professionnels et particuliers, Réunions, Séminaires, Congrès, Conventions, Team building, Inauguration, Anniversaire d'entreprise ou particuliers, Incentive, Garden party, Workshop, Soirée d'entreprise, Conférences, Meeting, Shows, Shooting Photos & Tournages, toute opération de communication événementielle et marketing, Mariage, Fête familiales, Rassemblement. Ces CGV sont adressées au Client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc. En cas de contradiction entre les dispositions particulières figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes CGV les dispositions du devis prévalent.

ARTICLE 2 : CONFIRMATION DE RESERVATION. Le Client doit préciser le nombre exact de participants avant la création du contrat. Le Client doit confirmer sa réservation avant la date d'option et retourner à PURE EXPERIENCE by BO RANCH un exemplaire du devis et des conditions générales de ventes dûment **paraphés, datés et signés** par le Client, revêtu de la mention « Lu et approuvé » et de son cachet, le cas échéant. Ces documents devront obligatoirement être accompagnés du paiement de l'acompte visé à l'article 8 qui constitue une condition essentielle et déterminante de la réservation. A défaut de versement de l'acompte, PURE EXPERIENCE by BO RANCH ne confirmera pas la réservation et ne garantira pas la disponibilité des prestations réservées.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA RESERVATION.

• **MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS** • La réduction du nombre de participants est considérée comme une annulation partielle de la réservation donnant lieu à l'application de l'article 5 des présentes, qu'il s'agisse de restauration, de shows ou d'espaces loués. Si le nombre de participants s'avérait supérieur au nombre indiqué sur le devis, la mise à disposition des espaces ne sera confirmée qu'après réception du complément d'acompte correspondant au différentiel de réservation, sous réserve que l'espace puisse accepter le nouveau nombre de convives.

• **MISE A DISPOSITION DES ESPACES** • Le Client devra informer par e-mail à PURE EXPERIENCE by BO RANCH à l'adresse suivante event@bo-ranch.com 15 jours avant la date de l'évènement des modifications du nombre de participants à la manifestation, si la variation dépasse 5 %. Si le nombre de participants s'avérait inférieur au nombre prévu sur le devis, le Client pourrait se voir attribuer un autre espace que celui initialement prévu par PURE EXPERIENCE by BO RANCH, à la discrétion de cette dernière sans que cela ne puisse remettre en question les prestations réservées.

• **RESTAURATION** • Le Client doit impérativement préciser par e-mail à PURE EXPERIENCE by BO RANCH à l'adresse suivante event@bo-ranch.com le nombre exact de couverts prévus pour chaque repas 15 jours avant la date de début de la manifestation. La réduction du nombre de participants est considérée comme une annulation partielle de la réservation donnant lieu à l'application de l'article 5 des présentes CGV. Il est ici précisé que la restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne donnera lieu à aucune minoration du prix.

• **NO-SHOWS** • Les "no-shows" (prestations commandées non annulées) seront facturés au Client sur la base de la totalité du séjour, quand bien même le nombre de participants et/ou la durée de la réservation seraient réduits.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DES PRESTATIONS. Toute demande de modification des prestations par rapport au devis accepté par PURE EXPERIENCE by BO RANCH et le Client doit être adressée par écrit par e-mail à PURE EXPERIENCE by BO RANCH à l'adresse suivante event@bo-ranch.com. Faute d'acceptation écrite de la part de PURE EXPERIENCE by BO RANCH dans les 8 jours de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans le devis accepté par le Client.



ARTICLE 5 : ANNULATION. La facturation étant faite sur la base des prestations et/ou réservations commandées, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les prestations et réservations commandées correspondent à ses attentes.

À défaut, les annulations, de tout ou partie des prestations et/ou de la réservation initiales, doivent être adressés par écrit par e-mail à PURE EXPERIENCE by BO RANCH à l'adresse suivante event@bo-ranch.com.

- **ANNULATION TOTALE** • Le changement de date de la manifestation est considéré comme une annulation totale et donne lieu à l'application des conditions d'annulation. Est également une annulation totale le défaut de paiement des acomptes contractuels (autres que le 1er acompte).

En cas de non-respect des échéances de paiement, PURE EXPERIENCE by BO RANCH aura la faculté d'exiger du Client le Paiement immédiat du solde de la manifestation, le règlement du Client devant nous parvenir dans les **8 jours** courant à compter de la date de la **demande écrite** de PURE EXPERIENCE by BO RANCH. A défaut de règlement dans ce délai, la manifestation sera considérée comme annulée du fait du Client.

En cas d'annulation totale, PURE EXPERIENCE by BO RANCH conservera à titre de dommages-intérêts ou facturera le Client comme indiqué ci-après :

- **Plus de 30 jours avant la date de la manifestation** : Le montant du ou des acomptes prévus aux conditions particulières,
- **Entre 30 jours avant et la date de la manifestation** : **100%** du montant des prestations réservées.
- **ANNULATIONS PARTIELLES** • Une annulation partielle correspond à une réduction du montant du devis quelle qu'en soit l'origine : diminution de la durée de la manifestation, du nombre de personnes et/ou des prestations commandées. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues aux conditions d'annulation totale.
- **REVISION DES CONDITIONS** • Les conditions d'annulation ci-dessus pourront être modulées en fonction des impératifs d'exploitation de PURE EXPERIENCE by BO RANCH et du caractère exceptionnel ou complexe de la manifestation.

ARTICLE 6 : PRIX. Les tarifs sont exprimés en Euros TTC. Les tarifs figurant sur le devis sont donnés pour une période courant jusqu'à une date d'option. Les tarifs confirmés sur le devis sont fermes pendant 1 mois à compter de la date d'envoi du devis au Client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Aucune contestation concernant les prix ne pourra être prise en considération ultérieurement.

ARTICLE 7 : HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR OUVERTURE TARDIVE. La période de location des espaces se décompose par vacation de 8 heures en journée (exemple : de 9h00 à 17h00 ou de 10h00 à 18h00) et par vacation de 6 heures en soirée (exemple : de 19h00 à 1h00). Au-delà de ces périodes, des frais de location supplémentaires seront appliqués sur la base des tarifs en vigueur. Le Client prendra alors à sa charge les frais de personnel supplémentaires (heures complémentaires, supplémentaires, ainsi que les charges sociales y afférents, le cas échéant), au-delà de 16 heures pour un déjeuner et au-delà de 23 heures pour un dîner/cocktail, sur la base des tarifs en vigueur. Après une heure du matin, les frais de personnel seront facturés par heure supplémentaire et par personne en service, sur la base des tarifs en vigueur.

ARTICLE 8 : MODALITES DE REGLEMENT.

- **ACOMPTE** • Un acompte d'un montant de **80%** (sauf dispositions différentes prévues au devis) calculé sur le total de la manifestation doit être versé au moment de la confirmation de la réservation et les **20%** restant a **J+1 de la manifestation**. Cet acompte peut être porté à 100% en fonction des impératifs de PURE EXPERIENCE by BO RANCH, des spécificités de la manifestation ou de circonstances exceptionnelles telles qu'événements internationaux, foires, expositions... La réservation sera garantie uniquement après encaissement de l'acompte. A défaut, le contrat pourra être considéré comme nul et non avenue, et le propriétaire des lieux restera libre de conclure un contrat avec toute autre personne de son choix.

L'acompte est encaissé à réception. L'acompte peut être réglé soit par chèque bancaire libellé à l'ordre de la PURE EXPERIENCE by BO RANCH ou virement bancaire.



Lors de tout paiement par carte bancaire, le Client s'engage à utiliser uniquement et personnellement la carte dont il est titulaire. En cas d'utilisation frauduleuse, PURE EXPERIENCE ne pourra voir sa responsabilité engagée.

• **DELAI DE PAIEMENT** • Le montant de ce ou ces acomptes est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation. Sauf disposition contraire prévue au devis, les factures du solde sont établies par PURE EXPERIENCE by BO RANCH et sont payables au plus tard dans les 5 jours de la date de la facture. Si le Client souhaite bénéficier de délai de paiement, il devra fournir une garantie (dépôt gages-espèces, caution solidaire ou garantie à première demande). En cas de désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à PURE EXPERIENCE by BO RANCH le motif de la contestation. Il est ici rappelé que les sommes payées d'avance ne seront pas productives d'intérêts. De même, un règlement anticipé ne pourra bénéficier d'escompte.

• **EXTRAS - HORS CONTRAT** • Les prestations supplémentaires non prévues contractuellement, telles que les frais de téléphone, les consommations supplémentaires, habits, accessoires, bar, repas, etc.... sont à régler avant le départ du groupe, au Club House de PURE EXPERIENCE by BO RANCH, par chaque participant. L'organisateur s'engage à faire appliquer cette règle par les participants. Les impayés seront facturés au Client qui s'engage à la régler au plus tard dans les 5 jours de la date de la facture. Après 1h00 du matin, les frais de personnel seront facturés par heure supplémentaire et par personne en service, sur la base des tarifs en vigueur.

• **REGLEMENT INDIVIDUEL** • Dans le cas de paiement individuel, l'acompte versé au moment de la réservation sera restitué au Client dans les 8 jours suivant la réception de la totalité des sommes dues au titre de la manifestation. Toute somme non réglée sera déduite du montant de l'acompte, le solde étant restitué au Client.

• **DEFAUT DE REGLEMENT** • En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà de l'échéance et/ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à PURE EXPERIENCE by BO RANCH, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PURE EXPERIENCE by BO RANCH se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la réservation et/ou les prestations en cours, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement. PURE EXPERIENCE by BO RANCH se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 9 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE. Le Client doit informer au préalable PURE EXPERIENCE by BO RANCH de la présence éventuelle d'un photographe et faire son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations qui s'avèreraient nécessaires pour respecter le droit à l'image. Il est formellement interdit de prendre des photos ou vidéos des entraînements sans demande préalable à PURE EXPERIENCE by BO RANCH.

ARTICLE 11 : DROITS D'AUTEUR. Le Client doit faire son affaire personnelle de toutes déclarations et du paiement de tous droits notamment à la SACEM, pour la diffusion d'œuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux (orchestre, spectacles, disques, etc...) de manière que PURE EXPERIENCE by BO RANCH ne puisse être recherché ou inquiété de ce chef. Le Client doit justifier à l'établissement préalablement à la manifestation, de la déclaration faite à la SACEM.

ARTICLE 12 : TRANSPORT. Il est précisé que PURE EXPERIENCE by BO RANCH n'assure aucune prestation liée au transport des participants. Une offre pourra néanmoins être fournie par un de nos partenaires suivant la demande.

ARTICLE 13 : CAUTION & REMISE EN ETAT.

• **CAUTION** • Une caution est exigée par chèque pour garantir le bon respect du site. En cas de détérioration des lieux ou du matériel, le Client ne se verra pas retourner sa caution.



La caution sera automatiquement gardée pour les détériorations de toute nature concernant les sols, murs, plafonds, piliers, ouvertures, vitres, espaces verts, vaisselles, décoration et autres composants du lieu de réception, ou pour leur remplacement s'il s'avère nécessaire. Toutefois, si les locaux et extérieurs sont rendus dans un état anormal de salissures, la caution pourra être retenue. La caution est restituée sous 5 jours à l'issue de l'événement si le site est rendu dans son état initial.

• **NETTOYAGE & REMISE EN ETAT DES ESPACES** • Le nettoyage et a prise en charge de la remise en état est faite par l'établissement et est compris dans le devis.

ARTICLE 14 : ASSURANCE - DETERIORATION - CASSE - VOL. Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants, notamment les vestiaires à l'exclusion des vestiaires surveillés par le personnel de l'établissement à l'extérieur des espaces loués. Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (Dommages – Responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire. Le Client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de PURE EXPERIENCE by BO RANCH ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens. Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou le vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client ou les participants à l'occasion de la manifestation objet de la présente réservation.

ARTICLE 15 : RECOMMANDATIONS ET OBLIGATION.

• **OBLIGATIONS DU CLIENT** • Le Client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. Le Client s'engage pour son propre compte et pour le compte de ses invités à jouir des lieux de manière paisible, en conformité avec la destination des locaux. Dans tous les cas, le Client est seul responsable des dommages et incidents causés par lui ou par ses invités sans que la responsabilité du propriétaire des lieux et celle de PURE EXPERIENCE BY BO RANCH ne puissent être recherchées.

• **Le Client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire.** Le Client s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement (notamment l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif ou encore à proximité des écuries et des chevaux). Le Client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation de l'établissement ni ne portent atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

• Une majoration de 25% sera appliquée si l'évènement occasionne une gêne par rapport à l'activité normale du site.

Pour la sécurité des personnes et pour la préservation des lieux, le client est tenu d'en limiter l'accès aux seules personnes prévues dans le présent contrat. Le Client accepte de veiller à cette obligation durant toute la durée de la location. Le Client est informé que des moyens pour la lutte contre l'incendie sont mis en place dans les locaux, et s'engage à vérifier que les issues de secours soient toujours libres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux et que les extincteurs restent visibles et accessibles.

• La sous location ou la cession du présent contrat à un tiers est formellement interdite sous peine de résiliation du contrat, le montant intégral de la location restant acquis à PURE EXPERIENCE by BO RANCH.

• Il est interdit au Client de fixer aux murs, meubles, boiseries, planchers, galeries, piliers, plafonds, portes et fenêtres des objets qui auraient pour effet de détériorer ses éléments (clous, punaises, agrafes, scotch...), de modifier les installations existantes et de déplacer tout mobilier et bibelot sans l'accord de PURE EXPERIENCE by BO RANCH.

• Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte des lieux loués.

• L'usage de feux d'artifices, confettis, serpentins, cotillons, fumigène, jet de scène en intérieur, pétards et autres dispositifs spéciaux est pros crit, notamment par la présence de chevaux sur le site.



- Toutes installations à l'extérieur de la salle de réception (tentes, chapiteaux, barnum,...) devront être préalablement autorisées par PURE EXPERIENCE by BO RANCH, sur des emplacements qu'il déterminera. Ces installations sont à la charge et sous la responsabilité entière du client.
- Toute activité bruyante et nuisible à l'extérieur de la salle de réception est interdite.
- PURE EXPERIENCE by BO RANCH se réserve le droit de limiter le volume sonore et notamment des basses de la sonorisation, devant nécessairement être installée à l'intérieur de la salle de réception, et cela quelle que soit la nature de l'évènement.

Le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur le parking prévu à cet effet à l'intérieur de l'enceinte du site BO RANCH.

PURE EXPERIENCE se réserve le droit d'exiger du client qu'il fasse quitter les lieux toutes personnes qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de bonnes moeurs, de civilité ou dont le comportement contreviendrait à la bonne exécution du présent contrat.

• **OBLIGATION DE PURE EXPERIENCE** • PURE EXPERIENCE s'engage à mettre à disposition du Client les lieux et prestations tels que décrits dans le contrat. PURE EXPERIENCE s'engage à fournir les salles de réception propres.

PURE EXPERIENCE s'engage à ne pas faire entrave à la jouissance du Client pendant toute la durée de la location.

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE. Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : pandémie, acte de puissance publique, hostilités, guerre, catastrophe naturelle, incendie, inondation, explosion, attentat, Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un évènement de force majeure ; la partie désirant invoquer un évènement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet évènement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. Si l'évènement ne peut pas avoir lieu, un avoir ou un remboursement, selon le cas sera alors effectué.

ARTICLE 17 : BANQUETS. Si le Client souhaite apporter ses boissons, alors s'applique un droit de bouchon, qui sera facturé par bouteille. Après 1h00 du matin, les frais de personnel seront facturés par heure supplémentaire et par personne en service, sur la base des tarifs en vigueur. Enfin, il est rappelé que les enfants qui pourraient participer à la manifestation sont placés sous la seule responsabilité des parents et/ou du Client. Il est rappelé que le Client ne peut pas apporter la restauration pour l'évènement que ce soit en tout ou en partie. S'il souhaite emporter à l'issue du banquet une partie des denrées non consommées, il en supporte l'entière responsabilité, sans recours possible contre PURE EXPERIENCE by BO RANCH.

ARTICLE 18 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES. Le Prestataire traite, collecte et conserve uniquement les données à caractère personnel transmises volontairement par le Client, telles que : nom, prénom, date de naissance, coordonnées, nationalité, données bancaires etc., notamment à des fins de fourniture des Prestations commandées, de gestion de sa relation contractuelle avec le Client, de proposition d'offres pour des produits et services offerts par le Prestataire et/ou ses partenaires et de l'élaboration de statistique. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même ou tout autre tiers utilisant ses données dans le cadre des présentes.

Conformément aux lois Informatique et Libertés des 6 janvier 1978, 6 août 2004 et 20 juin 2018, le traitement des données à caractère personnel concernant le Client fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant, en adressant un courrier simple à l'adresse suivante : PURE EXPERIENCE by BO RANCH S.A.S., 6 Route d'Achères, 77760 LA CHAPELLE LA REINE. Le Client peut également obtenir, à ses frais, une copie des données à caractère personnel le concernant ainsi que les informations auxquelles il a droit en vertu des lois susvisées. Les frais correspondent aux coûts de reproduction. Nous sommes susceptibles de communiquer les données à caractère personnel du Client à d'autres sociétés du groupe auquel PURE EXPERIENCE by BO RANCH appartient. De même, en fonction du choix émis lors de la réservation, le Client peut recevoir des annonces et offres spéciales de la part de PURE



EXPERIENCE by BO RANCH. Le Client peut s'opposer à la transmission d'informations le concernant et/ou ne plus recevoir d'annonces et offres spéciales en adressant un courrier simple à cet effet, à event@bo-ranch.com.

ARTICLE 19 : DROIT APPLICABLE. LANGUE. Les présentes CGV et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 : LITIGES. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les cinq jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties. La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable. Toutefois, si au terme d'un délai de huit jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

ARTICLE 21 : ATTRIBUTION DU JURIDICTION. TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE MELUN.

ARTICLE 22 : ACCEPTATION DU CLIENT. Les présentes CGV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à PURE EXPERIENCE by BO RANCH, même s'il en a eu connaissance.

Relevé d'Identité Bancaire



**CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale					
17515	90000	08021126727		65	
c/Etabl.	c/guichet	n/compte		c/rib	
Domiciliation				BIC	
CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE				CEPAFRPP751	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)					
FR76	1751	5900	0008	0211	2672 765
Agence ENTREPRENEURS PARIS LOUVRE			Intitulé du compte PURE EXPERIENCE BY BO RANCH		
20 RUE HEROLD			LE BAS DU GRAND CHEMIN D64 ROUTE D ACHERES		
75001 PARIS TEL : 01.53.00.84.90			77760 LA CHAPELLE LA REINE		

Signature avec Bon pour Accord et paraphe sur toutes les pages